

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 21 décembre 2020**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	13
Nombre de présents	9

Date de convocation : L'an deux mille vingt
17 décembre 2020

et le vingt et un décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
24 décembre 2020

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Magali BONNEFOY ; Valérie DUPUY ; Stephan POURCET ; Emilie CAZAUX ; Jérémy BAS ; Florence SIORAT ; Emilie LUYCKX ; Patrick BOURGEOIS ;

Excusés : Stéphane-Jean DUPHLOUX, Maritza PERDRIEL, Caroline PERETTI, Stéphanie DE LACHADENEDE, Marc BÉDÉ, Frédéric ROCHIS

Procurations : Stéphane-Jean DUPHLOUX a donné procuration à Valérie DUPUY, Maritza PERDRIEL a donné procuration à Patrick BOURGEOIS, Caroline PERETTI a donné procuration à Fabrice CREPY, Stéphanie DE LACHADENEDE a donné procuration à Emilie LUYCKX

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 2 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

- **N° 2020- 45- OBJET : Admission en non-valeur d'un titre de recettes.**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 17 novembre 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur un titre de recettes pour un montant total de 0.81 euros, correspondant à une somme impayée dans le courant de l'année 2020. Monsieur le Maire rappelle au conseil que la somme de 140 € a été inscrite au compte 6541 de la section de fonctionnement du budget communal 2020 pour ce type de dépenses.

Après avoir entendu les motifs énoncés par Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur d'un titre de recette pour un montant de 0.81 €

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

Le conseil municipal s'est réuni pour débattre de permis de construire en instruction, et en particulier d'une demande de permis précaire pour un bâtiment artisanal. Le délai d'instruction de cette demande par Urbadoc, service ADS de la mairie, est de trois mois à compter de la date du dépôt effectué le 26 octobre 2020. Nous sommes dans l'attente de réponses de la part de différents services afin d'instruire au mieux cette demande.

**La séance est levée le mercredi 21 décembre 2020 à 22h30.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 13 janvier 2020.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2020-45- OBJET : Admission en non-valeur d'un titre de recettes

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Emilie LUYCKX
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Valérie DUPUY
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Patrick BOURGEOIS
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	PROCURATION donnée à Fabrice CREPY
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	Absent